

# Les grandes fonctions de l'entreprise

## Comptabilité - Définitions et objectifs

---

*Ce cours vous est proposé par Véronique Pérès, Maitresse de conférences à l'Institut d'Administration des Entreprises, Université Côte d'Azur, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.*

---

### Quiz

**1. À quoi sert la comptabilité financière ?**

- a. À répertorier tous les flux monétaires d'une entreprise, qu'ils soient sortants ou entrants
- b. À répertorier tous les flux liés à l'activité d'une entreprise, chiffrés, triés et classés
- c. À répertorier tous les flux physiques liés à la transformation d'une matière en produit

**2. La comptabilité financière produit des états financiers à destination (complétez la phrase) :**

- a. Des experts-comptables
- b. Des acteurs internes de l'entreprise uniquement
- c. Des acteurs externes de l'entreprise uniquement
- d. Des associés ou actionnaires uniquement
- e. Des acteurs externes ou bien internes de l'entreprise

**3. La mise en place d'un système d'informations comptables (complétez la phrase) :**

- a. Est facultative
- b. Est obligatoire d'après le code civil
- c. Est obligatoire d'après le code de commerce

**4. Les informations comptables sont synthétisées en fin d'année dans des états financiers appelés « comptes annuels ». Que comprennent-ils ?**

- a. Un bilan, un compte de résultat et une annexe aux comptes annuels
- b. Un bilan et un compte de résultat
- c. Un bilan, un inventaire du stock et une annexe aux comptes annuels

**5. La comptabilité financière porte un autre nom, quel est-il ?**

- a. La comptabilité analytique
- b. La comptabilité générale
- c. La comptabilité de gestion

## Références

### Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - Comptabilité, Véronique Pérès, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.